

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2017

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux, la secrétaire.

Christiane MOREL est nommée secrétaire de séance.

Absents excusés : Jean-Lou TERREAUX (pouvoir à Samuel PERRIN), Maryse MULLER, Dominique PERRIER et Marie-José POUYET (pouvoir donné à Agnès AUBERT).

Absent non excusé : Julien BILLOD-LAILLET.

Ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement contrat enfance jeunesse
- Convention de facturation et d'encaissement de la surtaxe d'assainissement

I – Approbation du compte-rendu du dernier conseil : à l'unanimité.

David BESANCON souhaite ajouter la remarque faite par Marc FAIVRE concernant les indemnités des élus ; à savoir qu'elles ont été fortement augmentées. Malgré cette observation, Marc FAIVRE a voté ces indemnités.

Il souhaite s'excuser car il avait fait une confusion entre les indemnités brutes et nettes, précise qu'il voulait des explications et n'était pas en désaccord avec la proposition.

II – Urbanisme et taxe d'aménagement

A- Départs dossiers vers DDT

1) Certificat d'urbanisme

SDH	rue Elisée Cusenier	Construction bâtiments ESAT	Avis favorable
EARL SANCEY	route de Guyans Durnes	Extension bâtiment agricole + création bâtiment stockage	

2) Permis de construire

Sarl Charm'Ossature	11 rue des Ruchottes	Extension du bâtiment artisanal	Avis favorable
---------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------------

B- Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement est différent pour les 3 communes :

Verrières du Grosbois : 1.5 %

Charbonnières les Sapins : 2 %

Etalans : 3 %

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'harmoniser le taux sur l'ensemble du territoire à 3%.

III – Avenant marché STEP

La hauteur de l'ouvrage ne nécessite pas de déplacer la ligne électrique à haute tension qui surplombe la STEP comme prévue initialement, occasionnant une gêne importante pour l'organisation du chantier

La conservation de la ligne HTA entraîne des surcoûts (gêne aux déplacements, livraisons, seconde implantation de grue, équipements de sécurité sur chantier et sur grue, et ralentissement global du chantier).

Montant avenant : 44 463.10 € HT.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

IV – Nomination des membres du CCAS du conseil

Membres extérieurs :

BOUCHER Françoise, DESCHAMPS Agnès, GRAND Nadine, NEID Jacques, NORMAND Cécile et ROGNON Jeannine.

Membres du Conseil nommés :

6 membres

- Madame Jocelyne WOILLARD (délégation de présidence donnée par le Maire)
- Madame Marie-José POUYET
- Madame Christiane MOREL
- Madame Stéphanie BELIARD
- Madame Sophie DONEY
- Madame Christine BILLOD-LAILLET

+ le Maire (Président)

V – Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2017

Le Conseil municipal décide à l’unanimité la prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

VI – Gratification stagiaire

Stage de 7 semaines de Roxanne LOUIS au secrétariat :

La stagiaire fait preuve d’un sens de l’organisation, d’autonomie. Ce stage est apprécié.

En conséquence, le Conseil municipal décide de lui accorder une gratification pour un montant de 100 €

VII – Présentation des projets d’aménagement de bourg

Etalans par Robert ANTONI : voir compte-rendu de la réunion de Conseil du 3 novembre 2016 sur le site de la commune www.etalans.com

Verrières du Grosbois par Paul RUCHET : Création de ralentisseurs aux entrées du village pour réduire la vitesse des automobilistes, ainsi que des places de stationnement.

VIII – Préparation budget investissements 2017

Prévisions budgétaires 2017-2018 :

- Rénovation de l’éclairage public 2^{ème} tranche (voies secondaires Etalans + Verrières du Grosbois + Charbonnières les Sapins) : à définir.
- Requalification des espaces publics de la traversée du village : 1 462 829.00 € HT (à budgétiser sur les exercices 2017 et 2018)

Subventions attendues :	FEDER :	749 313.00 €
	Conseil Départemental :	118 625.00 €
	Etat :	160 751.00 €
- Rénovation de l’école (prestations annexes comprises) : 1 348 044.00 € HT (à budgétiser sur les exercices 2017 et 2018)

Subventions attendues :	DETR :	500 000.00 €
-------------------------	--------	--------------

IX – Maîtrise d’œuvre suivi des travaux de rénovation de l’école

Compte tenu de la complexité des travaux et des délais contraints le recrutement d’un conducteur d’opération est impératif.

Le Conseil municipal décide à l’unanimité de choisir le cabinet EBO Consult (Monsieur BOUFFIOUX)

Montant AMO : 25 000.00 € HT.

L’AMO est subventionnée à hauteur de 80%.

X – Compte-rendu des commissions

- Information-Communication

Olivier DEVILLERS explique qu'un nouveau site internet sera créé suite à la création de la commune nouvelle. Un bulletin exceptionnel relatif à la fusion sera distribué mi-février.

- Vie locale et associative

- Salle de convivialité des vestiaires du foot : Une convention sera signée entre la commune et les associations utilisant la salle.

- La commission se charge d'examiner les projets « terrain d'entraînement et éclairage » ainsi que la création d'un terrain multisport en partenariat avec l'association « MRJC ».

- La commission propose les nouveaux tarifs de la salle des fêtes (chauffage compris) de Charbonnières les Sapins :

- 100 € pour les habitants d'Etalans

- 170 € pour les personnes extérieures.

A valider en prochaine réunion de Conseil.

- Travaux

La commission a fait le point sur les travaux en cours, en projet ou à prévoir sur les 3 villages.

Un inventaire des bâtiments communaux et des voies communales va être réalisé.

Des priorités d'intervention seront définies en fonction de leur état et un programme de travaux sera élaboré.

XI – Renouvellement contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance jeunesse sera renouvelé en partenariat avec la CAF et « Familles Rurales » pour la période 2017/2020.

XII – Convention de facturation et d'encaissement de la facture d'assainissement

Pour Charbonnières les Sapins, la commune facturait directement la redevance d'assainissement tandis que c'est la société Gaz et Eaux qui était chargée de la facturer et de l'encaisser pour Etalans.

Pour une harmonisation du système, le Maire propose que la société « Gaz et Eaux » prenne en charge la facturation et une convention doit donc être signée entre les 2 parties.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

XIII – Questions diverses

☞ Lors de la réunion de Conseil municipal du 12 mai 2016, la commission « Information-Communication » avait proposé l'impression de plans du village financés par les encarts publicitaires des artisans-commerçants volontaires.

Stéphanie BELIARD regrette de ne pas avoir été associée à ce projet et fait remarquer que le commercial de la société a manqué de professionnalisme (tarifs confus, absence de contrat, clauses abusives).

Le Maire prend en compte les remarques et informe le Conseil d'un rendez-vous à la communauté de brigades de Valdahon samedi 04 février à 11h00 suite à dépôt d'une plainte d'un commerçant local à l'encontre du démarcheur. Par ailleurs, le directeur de l'agence sera invité à une réunion en mairie en présence du Président de l'association et Stéphanie BELIARD.

☞ Membres commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs) choisis par la Direction des Finances Publiques :

Titulaires : Françoise PIQUARD, Sophie DONEY, Gilbert BILLOD-LAILLET, Christophe BEURTHETER, Roland GIRARDET et Claude VIENNET.

Suppléants : Christiane ROUGET, Denis PUGIN, Vincent NAUDIN, Jean-Luc BORNE, Jacques GIRARDET et Grégory BULLE.

☞ Suite au passage de la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel en régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Choix titulaire : RUCHET Paul

Choix suppléant : BULLE Jean-Claude

➤ Bernadette MESNIER, agent d'entretien, est en arrêt maladie depuis plusieurs mois. Elle est remplacée par Cyrille MOREL qui occupe un second emploi à 30 heures et ne peut donc pas assurer un remplacement complet. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel à l'entreprise ADS (Association Domicile Services).

➤ Inauguration de l'espace socio-culturel : samedi 4 mars 2017 à 11h00.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 2 mars à 20h30.

➤ Levée de séance : 23h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

La secrétaire de séance
Christiane MOREL